

ADM/EN/041 – V2
Date d'application : 20/01/2022
Nombre de pages : 1/1

NS n° 11-2023 21/12/2023

## **NOTE DE SERVICE**

Objet : Versement d'un abondement périodique PER COL

Nous vous informons que de manière volontaire, le Président et la Direction ont décidé de verser un abondement périodique d'un montant de 700 € brut sur votre Plan d'Epargne Retraite Collectif (PER COL) au titre de l'année 2023.

La somme nette sera prochainement versée sur votre PER COL individuel.

## **Pierrick MARTIN**

Directeur Général